



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 30/10/2025

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

PLACE DU COLONEL LE MENAC'H

Les 04 - 12 - 18 - 25 novembre 2025 et le 2 décembre 2025, le stationnement des véhicules est interdit conformément au pan ci-joint

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Ménimur

RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE (portion de voie comprise entre la RUE DENIS PAPIN, accès nord et la rue DENIS PAPIN, accès sud), les prescriptions suivantes s'appliquent du 3/11/2025 au 14/11/2025

- La circulation des véhicules est interdite
- Le stationnement des véhicules est interdit.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens par:

- RUE DENIS PAPIN

RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE (portion de voie comprise entre la RUE DENIS

PAPIN, accès nord et le n ° 19), les prescriptions suivantes s'appliquent du 18/11/2025 au 24/11/2025

- La circulation de véhicules est interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte

l'itinéraire suivant dans les 2 sens par:

- AVENUE DU 4 AOUT 1944 •
- GIRTOIRE DES 3 ROIS

BOULEVARD DE PONTIVY

- GIRATOIRE DE KERNIOL
- AVENUE PAUL CEZANNE
- RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE

Les 17 et 18 novembre 2025, dans le carrefour RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE / RUE DENIS PAPIN (accès nord), la circulation se fera par alternat et sera gérée par feux tricolores

Du 24/11/2025 au 12/12/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

Reprises d'enduits:

RUE ARTHUR DE RICHEMONT, de la RUE DE L'UNITE jusqu'à la RUE ADOLPHE THIERS

- Du 04/11/2025 au 21/11/2025, barrage de rue pour réalisation de
- travaux du 04/11/2025 au 21/11/2025, mise en place d'un
- échafaudage occupation du domaine public Surface occupée : 3 m²

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est, Secteur Nord Est et Secteur Centre / Le Port

RUE JEAN MARTIN

Le 05/11/2025, la circulation se fera par alternat au droit et sera gérée par panneaux B15 + C18.

STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

À compter du 06/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, la circulation se fera par alternat et sera géré par panneaux B15 + C18

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADUEC

À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 28/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Un échafaudage sera mis en place au droit du n° 1

Un véhicule sera autorisé à stationner sans bloquer la circulation, ni l'accès aux commerces.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

À compter du 04/11/2025 et jusqu'au 21/11/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE DE L'UNITE et la RUE ADOLPHE THIERS, la circulation des véhicules pourra être interdite lors de la réalisation des travaux.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation se fera par la RUE DE L'UNITE,

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE ALBERT 1ER et RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

RUE ALBERT 1ER

À compter du 04/11/2025 et jusqu'au 13/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

À compter du 04/11/2025 et jusqu'au 13/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé. le stationnement des véhicules est interdit au droit du n° 2 sur 2 places.

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est

RUE DU COMMERCE

À compter du 18/11/2025 et jusqu'au 05/12/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Les 18 et 19 novembre, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par feux tricolore.
- Du 20 novembre au 5 décembre, la circulation sera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE DE SAINTE-ANNE

Le 05/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit.
Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

Circulation

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

CONVOI TRANSPORT IMOCA

Le 04/11/2025 de 09h00 à 12h00 un convoi exceptionnel empruntera l'itinéraire suivant :

- RUE DU PORT
- GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE FERDINAND LE DRESSAY
- RUE JEAN JAURES
- AVENUE RAYMOND MARCELLIN

Pendant certaines phases, la circulation sur l'itinéraire pourra-être interrompue par périodes n'excédant pas 30 minutes soit par la Police Municipale, par les services Techniques de la Ville de Vannes ou par les véhicules accompagnant le convoi ;

Les voies intersectant l'itinéraire pourront également être mise en impasse lors du passage du convoi soit par la Police Municipale, par les services Techniques de la Ville de Vannes ou par les véhicules accompagnant le convoi ;
